



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2016

L'an Deux Mille Seize le huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-neuf février, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSI, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS

Etait excusé : ./.

Absent avec procuration : Michel SCHIBI à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, D.G.S., Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle Développement sectoriel, Communication et Protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Mars 2016

Jours	dates	heures	Réunions	lieux
Jeudi	10/03/2016	14 h 00	Comité de pilotage Contrat Enfance Jeunesse - Petite enfance	Grande salle de réunion
Samedi	12/03/2016	11 h 00	Visite de territoire à Boust	Mairie de Boust
Mardi	15/03/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

Mercredi	16/03/2016	18 h 00	<p>Commission Culture-Patrimoine</p> <p>1- Saison culturelle communautaire : point sur la programmation des différents événements</p> <p>2- Association des « Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » : Convention 2016</p> <p>3- Association « Les Madeleines de Preisch » : demande de subvention projet « Cinéma en plein-air »</p> <p>4- Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades :</p> <p>a. Dossier de Mme Jela PEJKAVIC</p> <p>b. Dossier de Mme Aurélie HALLOUCHERIE et M. Cyril LEFONDEUR</p> <p>c. Dossier de M. Daniel RADICI</p> <p>5- Divers</p>	Petite salle de réunion
Jeudi	17/03/2016	14 h 00	Comité de pilotage Contrat Enfance Jeunesse - Jeunesse	Grande salle de réunion
Mardi	22/03/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mardi	29/03/2016	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion

AVRIL 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	05/04/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	06/04/2016	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON
Samedi-dimanche	9 et 10/04/2016		Marché aux vins	Rodemack
Mardi	12/04/2016	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire (Vote du budget)	Salle du Conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 9 février 2016

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 9 février 2016.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Gratification et Frais de déplacements des stagiaires de l'enseignement supérieur

Par délibération n° 23 en date du 31 mai 2000, le Conseil communautaire avait acté la possibilité de verser une indemnité de déplacement, à raison de 1 F (0,15 €) par kilomètre, pour les étudiants effectuant un stage dans les services communautaires et l'avait complété par un versement d'une indemnité forfaitaire de 1000 F (150 €) pour service rendu.

Aujourd'hui, compte tenu de la volonté politique d'aider les étudiants de l'enseignement supérieur à trouver des stages, il y a lieu de réactualiser et d'améliorer ces propositions.

- Versement d'une gratification :

Pour les stages non rémunérés, il est proposé une gratification de 40 € par semaine en cas de satisfaction de l'employeur dont l'appréciation sera laissée au Président sur proposition du tuteur de stage. Pour mémoire, la réglementation dispose que les stages d'une durée supérieure à 2 mois sont rémunérés à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (cf décision n° 2 du Bureau communautaire du 6 octobre 2009).

- Versement d'une indemnité de déplacement (concerne les stages rémunérés et non rémunérés) :

- Si la distance journalière entre le domicile et la CCCE est inférieure à 10 km : versement d'une indemnité égale à 6 € par jour de présence dans les services communautaires,
- Si la distance journalière est comprise entre 10 et 20 km : versement d'une indemnité égale à 8 € par jour de présence dans les services communautaires,
- Si la distance journalière est comprise entre 20 et 30 km : versement d'une indemnité de 10 € par jour de présence dans les services communautaires,
- Si la distance journalière est supérieure à 30 km : versement d'une indemnité de 12 € par jour de présence dans les services communautaires.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter ces propositions.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Prestations de traiteurs et fourniture en boissons dans le cadre de réunions, manifestations, colloques ou tout autre évènement protocolaire organisés par la Communautés de Communes de Cattenom et Environs

La CCCE ne disposant pas de marché de prestations de bouche, une consultation a été lancée pour les prestations de traiteurs et fourniture en boissons dans le cadre de réunions, manifestations, colloques ou tout autre évènement protocolaire.

Conformément aux articles 33-3°al et 57 à 59 du code des marchés publics, un appel d'offres ouvert a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15/12/2015 au Journal d'Annonces Légales « Le Républicain Lorrain », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 01/02/2016 à 12 h 00.

Le marché se présente sous la forme suivante :

- Lot n° 1 : Plateaux repas/pauses méridiennes
- Lot n° 2 : Cocktails
- Lot n° 3 : Repas assis
- Lot n° 4 : Accueil, petits déjeuners, pauses café
- Lot n° 5 : Boissons

Chacun des lots fait l'objet d'un marché à bons de commande, conclu pour un an, renouvelable 3 fois.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 02 mars 2016.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, ont été attribués par la CAO, les marchés ci-après désignés aux entreprises les mieux disantes :

- Lot n° 1 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE
- Lot n° 2 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE
- Lot n° 3 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE
- Lot n° 4 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE
- Lot n° 5 : LA MAISON DES VINS à 57970 BASSE-HAM

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 mars 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes aux marchés de prestations de traiteurs dans le cadre de réunions, manifestations, colloques ou tout autre évènement protocolaire organisés par la Communauté de Communes de Cattenom avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE pour un montant annuel maximum de 11 000,00 € HT,
- Lot n°2 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE pour un montant annuel maximum de 70 000,00 € HT,
- Lot n°3 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE pour un montant annuel maximum de 7 000,00 € HT,

- Lot n°4 : LE GASTRONOME à 57330 HETTANGE-GRANDE pour un montant annuel maximum de 5 000,00 € HT,
- Lot n°5 : LA MAISON DES VINS à 57970 BASSE-HAM pour un montant annuel maximum de 13 000,00 € HT.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

5. Objet : Assainissement futur contrat Hettange-Kanfen : Acquisitions de terrains sur la Commune de Hettange-Grande

Afin de pouvoir réaliser le futur bassin de pollution du contrat d'assainissement Kanfen/Hettange-Grande, la CCCE s'est engagée, par décision du Bureau communautaire n° 13 en date du 18 septembre 2012 à acquérir à Monsieur Henri Julien JOLIVALT les parcelles nécessaires à la réalisation de l'équipement sur le territoire de Hettange-Grande.

Considérant que les parcelles appartenant à Monsieur JOLIVALT ont fait l'objet d'un redécoupage parcellaire, établi par l'étude de Monsieur Frédéric GALLANI, expert géomètre et enregistré au service du cadastre le 30 septembre 2014, une nouvelle décision est devenue nécessaire.

Vu la délibération n° 2 du Conseil communautaire du 27 mars 2012 décidant le principe de charger dorénavant le Bureau communautaire, par délégation, des opérations d'achat et de vente de terrains et d'immeubles dont les crédits budgétaires auront été prévus au budget,

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'acquérir au prix de 110 € l'are, la parcelle cadastrée n° 387/42 section 9 pour une contenance de 10 a 97 ca et la parcelle cadastrée n° 385/35 section 9 pour une contenance de 5 a 79 ca appartenant à M. Henri JOLIVALT,
- de charger le Président d'établir l'acte d'acquisition en la forme administrative et le Vice-Président, Michel SCHIBI, à représenter la Communauté de Communes dans la transaction,
- de demander l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

6. Objet : Echange de terrains avec la Commune de Cattenom - rectification

Cette décision annule et remplace la décision n°4 du Bureau communautaire en date du 9 février 2016.

Par délibération n° 27 en date du 5 avril 2011, le Conseil communautaire autorisait un échange de parcelles avec la Commune de Cattenom dans le cadre de son projet de construction d'un bâtiment périscolaire.

Pour la Communauté de Communes, cette opportunité d'échange répondait à la sollicitation de l'APADIC sur la perspective de la réalisation d'une unité "Alzheimer" au sein de la "Résidence d'Automne" de 12 lits.

L'échange concernait une partie des terrains sis en section 10 parcelles n° 301 et 302 lieudit "Acht" pour une contenance totale de 18 a 87 ca appartenant à la CCCE contre une partie du terrain sis en section 10 n° 299 lieudit "Acht" pour une contenance de 19 a 26 ca appartenant à la Commune de Cattenom.

Considérant la nécessité de rectifier l'acte administratif d'échange en date du 25 août 2011 compte tenu du Procès-verbal d'arpentage acté par certification du cadastre en date du 5 mai 2011,

L'échange de terrains porte en fait sur les parcelles sises en section 10 n° 355 et 356 lieudit "Acht" pour une contenance respective de 16 a 37 ca et de 2 a 75 ca soit un total de 19 ca 12 ca appartenant à la CCCE, contre la parcelle sise en section 10 n° 353 lieudit "Acht" d'une contenance de 19 a 26 ca appartenant à la Commune de Cattenom.

Vu la délibération n° 2 du Conseil communautaire du 27 mars 2012 décidant le principe de charger dorénavant le Bureau communautaire, par délégation, des opérations d'achat et de vente de terrains et d'immeubles dont les crédits budgétaires auront été prévus au budget,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser la rectification de l'acte administratif de cet échange de parcelles avec la Commune de Cattenom,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Projet de construction d'une cuisine centrale à Entringe - Demande de subvention au titre des Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) 2016

Considérant la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2009 qui décidait des principes généraux du projet de Pôle Social (cuisine centrale, Centre Intercommunal d'Action Sociale, Foyer Jeunes Travailleurs, résidence de tourisme).

Considérant la décision du Bureau communautaire en date du 20 janvier 2010, validant les principes généraux et la mise en œuvre dudit projet, et confiant la réalisation du projet à l'Office Public de l'Habitat de la Moselle MOSELIS ;

Considérant la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2014 qui redéfinissait le projet de construction du Pôle Social et autorisait le Président de la Communauté de Communes à signer un protocole d'accord avec MOSELIS dans les conditions financières et dans les termes repris dans le projet ;

A compter de cette date, le projet de Pôle Social se voyait constituer par la seule construction d'une cuisine centrale et de locaux administratifs pour un futur CIAS.

Les résultats attendus de ce projet étaient :

- de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle sur le territoire communautaire,
- d'offrir à la population du territoire des services et permanences de proximité en matière d'action sociale et d'information.

De ce fait, au terme de concessions réciproques, le 19 août 2014, MOSELIS et la CCCE signaient un Protocole transactionnel ayant pour objet la redéfinition des relations et des contrats qui les lient.

Le 26 août 2014, le Bureau communautaire autorisait le Président à solliciter la subvention de la Région Lorraine dans le cadre du Contrat d'appui au développement des territoires (CADT) 2014 pour le projet de construction d'une cuisine centrale à Entringe à hauteur de 60 000,00 € (décision n° 5). Le Conseil Régional s'est prononcé favorablement lors de la Commission Permanente qui s'est réunie le 20 novembre 2014.

Dans le cadre des opérations prioritaires pour la répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2015, la CCCE a constitué un dossier de demande de subvention pour la cuisine centrale auprès des services de l'État. Ce dossier mobilisant des fonds trop importants, les services de la Sous-Préfecture ont proposé de solliciter le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour ce même dossier.

Par ailleurs, les études étant menées à leurs termes et le Dossier de Consultation des Entreprises étant prêt, il est demandé de pouvoir bénéficier d'une autorisation de préfinancement, afin de ne pas obérer la mise à disposition nécessaire de cet équipement.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'État dans le cadre du FNADT 2016 pour le projet de cuisine centrale à Entringe selon le plan de financement ci-après,
- de solliciter l'autorisation de préfinancement afin de pouvoir engager les travaux,
- d'autoriser le Président, et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

Objet	Coût de l'opération HT	Autofinancement CCCE, dont emprunt 620 024 HT	FNADT 2016	CADT 2014 Région Lorraine
Cuisine centrale	2 450 060,00 €	920 024, 00 €	1 470 036,00 €	60 000,00 €
	100 %	37,55 %	60,00 %	2,45 %

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Association PARTAGE-TLANI : demande de subvention pour l'année 2016

Depuis 1998, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs verse une subvention à l'association PARTAGE (Association d'aide au développement en Afrique). Jusqu'en 2001, cette subvention provenait du reversement du montant de la vente du papier collecté en conteneurs d'apport volontaire. Suite à la modification du contrat de collecte, depuis 2001, le montant de la subvention a été fixé forfaitairement à 762 €/an jusqu'en 2006, puis à 800 € jusqu'en 2008 et valorisé à 1 000 € depuis 2009.

Pour l'année 2015, l'action de l'Association se résume comme suit :

- Forage d'un puits au Togo : 7 000 €
- Aide à la Fondation Aimer la Vie (Togo) : 1 000 €

Pour l'année 2016, l'action de l'Association se résume comme suit :

- Projet d'électrification solaire de deux centres de santé et de deux écoles au BURKINA FASO : 18 069 €
- Aide à la Fondation Aimer la Vie (TOGO).

Il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- accorder à l'Association PARTAGE une subvention de 1 000 € pour l'année 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Subvention à la Commune de Cattenom pour le compte du Conseil local des Jeunes

Dans le cadre de l'aménagement de la RD1, le Conseil local des Jeunes de la Commune de Cattenom a distribué, pour le compte de la Communauté de Communes, des tracts d'information pour annoncer les travaux.

Le Président propose de lui verser une subvention de 250 € pour le gratifier de l'aide apportée. Le Conseil local des Jeunes ne disposant pas de la personnalité juridique, cette subvention ne peut lui être versée directement. Il est donc proposer de la verser à la Commune de Cattenom, laquelle l'imputera sur le budget du Conseil local des Jeunes.

Il est donc proposer au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à la Commune de Cattenom au titre de l'aide apportée par le Conseil local des Jeunes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Action de Communication - Subvention pour les collégiens du canton de Cattenom concernant le Salon de la Découverte Professionnelle

La CCCE est sollicitée par le Collège René Cassin à Guénange pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'un Salon de la Découverte Professionnelle qui s'est déroulé les 5 et 6 mars 2016 à Thionville -Veymerange.

Ce salon a pour objectif de sensibiliser les collégiens aux différentes orientations professionnelles qui s'offrent à eux. Les élèves des Collèges de Cattenom, Hettange-Grande et Volmerange-les-Mines se rendent annuellement à ce rendez-vous.

Le Président propose donc d'accorder une subvention d'un montant de 250 euros (montant identique aux trois dernières années) pour l'organisation de ce salon.

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- de répondre favorablement à la sollicitation du Collège de Guénange,
- d'autoriser le Président à engager les crédits correspondant (250 euros) et de procéder au versement de la subvention.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Amicale du Personnel de la CCCE - subvention

Par délibération n° 3 du 27 juin 2006, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer la subvention à l'Amicale du Personnel de la CCCE sur la base de 838,54 € par agent à temps complet, révisable en fonction de l'évolution du point d'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale, soit aucune augmentation depuis le 1^{er} juillet 2010.

Compte tenu de l'effectif au 1er janvier 2016 et de l'évolution du point d'indice, la subvention 2016 sollicitée s'élève à 128 765,10 €.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 128 765,10 € à l'Amicale du Personnel de la CCCE au titre de l'année 2016,
- d'autoriser le Président à signer la convention attributive de subvention correspondante.

Cette décision sera applicable postérieurement au vote du budget.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2016 - Subvention exceptionnelle de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack - Soutien à l'organisation du 19e Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®

La 19e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® aura lieu les 9 et 10 avril 2016, à la Citadelle à Rodemack. La manifestation est organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec l'Association Les Plus Beaux Villages de France® et la Commune de Rodemack. Comme chaque année, l'événement permettra d'accueillir des artisans et producteurs de vins professionnels issus, pour leur grande majorité, des Plus Beaux Villages de France, et venus proposer leurs produits à la dégustation et à la vente. Un marché et un service buvette-restauration de produits gastronomiques locaux compléteront la programmation. Près de 2000 visiteurs devraient être accueillis.

Depuis qu'elle organise la manifestation, la Communauté de Communes a sollicité le soutien logistique et matériel de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack afin de lui confier les missions suivantes :

- mise à disposition du local de l'Amicale situé route de Mondorff à Rodemack, afin d'y stocker les quelques 30 000 bouteilles apportées par les vignerons participants ;
- réception des livraisons de vin durant les 3 jours précédant la manifestation ;
- service des clients durant les deux jours de la manifestation.

Dans le cadre de la préparation de la 19e édition de la manifestation, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack en leur confiant également la surveillance nocturne du local des pompiers.

En compensation de ce soutien, il est proposé d'octroyer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack une subvention de 2 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Tourisme - Relations Transfrontalières » en date du 22 février 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Office de Tourisme - Commercialisation des produits touristiques

Point reporté.

La séance s'achève à 19 h 20.

Le Président
Michel PARQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Parquet', is written over the printed name 'Michel PARQUET'.